

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit septembre à 18h30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jacques GARNIER, Maire de Cour et Buis.

Conseillers en exercice : 12
Conseillers présents : 10
Conseillers votants : 12

Date de la convocation du Conseil Municipal : 21 septembre 2022

Secrétaire de séance : Philippe ORSINGHER

Lecture est faite du compte rendu de la dernière séance du conseil municipal qui s'est déroulée le 27 juillet 2022. Le conseil municipal adopte ce compte rendu à l'unanimité.

Ordre du jour :

- Attribution subventions comité des fêtes
Démission élu
Indemnisation assurance sinistre lampadaire chemin des murailles
Place de stationnement Taxi
Point Travaux école
Convention médiathèque
Point sur les locations de salle
Point organisation Mairie
Classement des chemins
Questions diverses
Commissions communales et intercommunales

ATTRIBUTION SUBVENTIONS COMITE DES FETES

Vu la demande écrite formulée par le comité des fêtes,

Vu les disponibilités budgétaires au chapitre 65,

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur l'attribution d'une subvention à l'association du comité des fêtes :

- 180 euros de participation à la rencontre interclubs séniors,
1500 euros pour la participation au feu d'artifice du 14 juillet 2022,

Après avoir entendu les explications complémentaires, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Attribue une subvention de 1680 euros pour l'année 2022, au profit de l'association du comité des fêtes de cour et buis, autorise le maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

DEMISSION ELU

La lettre de démission de Madame Véronique POULARD, conseillère municipale a été reçue par courrier recommandé. Cette démission écrite respecte le formalisme nécessaire.

Le Conseil Municipal prend acte de la démission de Madame Véronique POULARD.

INDEMNISATION ASSURANCE SINISTRE LAMPADAIRE CHEMIN DES MURAILLES

Il est rappelé l'incendie d'un lampadaire chemin des Murailles survenu le 09 juillet 2020. L'assurance de la commune, GAN ASSURANCES a été saisie. Après étude du dossier (référéncé GAN 2020.314.653), l'expert a arrêté le montant des dommages à 1750.00€, vétusté déduite.

Après déduction de la franchise contractuelle de 447.53€, l'indemnisation s'élève à 1307.47€.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à accepter l'indemnité du sinistre.

Table with 4 columns: Les Conseillers Municipaux, Présents, Excusés, Absents. Lists names like GARNIER Jacques, ORSINGHER Philippe, etc.

Infographic for Lud@vivi containing schedules for 'Les mercredis', 'Les samedis', and 'Soirées jeux de société'. Includes 'Infos pratiques' for tariffs and hours, and 'Infos pratiques' for the Lud@vivi center.

- PLACE DE STATIONNEMENT TAXI

Pour rappel : Monsieur EL OUMARI souhaite reprendre la licence de Taxi, accordée jusqu'à présent à Monsieur FERRER. Monsieur FERRER possédait une autorisation de stationnement mais ne l'a pas renouvelée et n'exerce plus sur la commune.

Après renseignement auprès de la sous-préfecture et du syndicat de Taxis de l'Isère, il appartient à Monsieur le Maire de délivrer les autorisations de stationnement sur la voie publique aux exploitants de taxi et de fixer le nombre par arrêté.

- POINT TRAVAUX ECOLE

Le permis de construire ainsi que l'autorisation de travaux de l'école tous deux favorables ont été reçus et affichés en Mairie.

Les travaux ont débuté. Le déplacement des lampadaires et le démontage de l'arrêt de bus ont été effectués. L'abribus va être réinstallé place de la croix.

Une réunion d'information publique pour présenter les plans définitifs sera organisée le **jeudi 20 octobre à 19h00**.

- CONVENTION MEDIATHEQUE

Il est nécessaire de renouveler la convention entre la commune de Cour et Buis en tant que propriétaire de la Médiathèque et l'établissement scolaire de Cour et Buis représenté par la directrice, Margot Colmenero qui a pour objet l'organisation des accueils scolaires proposés par la médiathèque. Cette convention est conclue à titre gratuit.

Les membres du conseil municipal donnent leurs accords pour le renouvellement de cette convention.

- POINT SUR LES LOCATIONS DE SALLE

Le conseil municipal a délibéré à plusieurs reprises concernant la location des salles communales. Face à l'augmentation du coût de l'énergie et au besoin en désinfection, le conseil municipal avait décidé de la mise en place de frais de fonctionnement d'un montant de 75€ pour la salle socio-culturelle et 35 euros pour la salle M.Desgranges pour toute location. Cependant, la question se pose concernant la mise à disposition des salles aux différents intervenants réguliers sur la communes (exemple : Centre social de l'OVIV, Conseil communautaire EBER, Relais Assistante Maternelle, Cyclo Chrono...). Il est rappelé que la salle socio-culturelle engendre un coup très important à la Mairie, mais qu'il peut être nécessaire de prendre les situations au cas par cas concernant certains intervenants quant à la facturation de la location et des frais de fonctionnement. La commission communale va travailler plus en profondeur sur le sujet et préciser les modalités des locations.

- POINT ORGANISATION MAIRIE

Monsieur le Maire souhaite rappeler le fonctionnement du secrétariat :

La Mairie est ouverte au public le lundi de 8h30 à 12h00 et le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h00.

Pour les administrés qui ne pourraient se rendre en Mairie sur ces créneaux horaires, la Mairie peut recevoir sur rendez-vous. Aussi pour toute demande urgente en dehors de ces horaires, privilégiez le mail de la commune :

mairie.couretbuis@entre-bievretrhone.fr

Il est envisagé de remettre en place une permanence des élus, le créneau et l'organisation restent à définir et seront communiquer rapidement.

D'autre part, la commune est en train de finaliser la mise en place de l'application Panneau Pocket qui permettra de diffuser les actualités de la commune. Des flyers seront prochainement distribués afin de vous guider dans le téléchargement sur vos smartphones.

- CLASSEMENT DES CHEMINS

La commune doit étudier l'ensemble de ses chemins ruraux avec une approche sur les chemins ne desservant pas le domaine public mais qu'une seule habitation. La commune doit se poser la question de déclassement du chemin sur cordier, puisque celui-ci ne dessert qu'une habitation privée.

Les autres chemins font l'objet d'une étude approfondie sur les tracés et les propriétés.

- QUESTIONS DIVERSES

Marché de Noël : La préfecture demande aux communes de restreindre la consommation liée aux éclairages et aux illuminations, il est donc envisagé de faire des décorations de Noël plus artisanales et faire des points d'illuminations à des endroits précis de la commune (école, commerces, mairie...) avec l'installation de projecteurs gobos (projection sur façades). Pour l'animation la commune s'est rapprochée de la compagnie La Toupine qui va émettre plusieurs

propositions prochainement. Une première réunion a été organisée avec les associations du village : les associations qui participeront sont : le sou des écoles, les doigts agiles et le comité des fêtes.

Eclairage du stade : L'éclairage du stade doit être rénové. Le conseil municipal souhaite rencontrer l'association du FC Vareze afin d'échanger et trouver des solutions.

Nuisances sonores : La commune est destinataire d'un courrier de la part de plusieurs foyers courtois qui se plaignent de nuisance sonore liée à un élevage de chiens au Buron. Monsieur le Maire n'est pas compétent pour estimer la conformité de l'élevage et va demander un rapport à la DDPP afin d'apporter une réponse aux administrés concernés.

Litige permis de construire MOULIN : L'affaire est appelée devant le Tribunal Administratif de Grenoble à l'audience du 06 10 2022.

FIN DE SEANCE A 20H56

Sortie 60 ans et +
Samedi 5 novembre 2022
à Cour et Buis 15 h Goûter sur place

La Farandole présente
Amours, conscience et péchés capitaux
Comédie en un acte de Paul Cote

Faut prendre la vie de bon côté
Comédie en un acte de Jérôme Dubois

Heures de départ en car
Auberives/Varèze : 14h15 (avant le salon d'Alizée coiffure)
Rond point à Cheyssieu : 14h20
Le Garden's à Vernioz : 14h25
Place à St Alban de Varèze : 14h30
Place du Gontard : 14h35

5€/personne
Inscription au 04.74.54.14.37

"Avec le soutien de la C.N.A.S dans le cadre de la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées de l'Isère"

CENTRE SOCIAL OVIV Osez Vivre Vos idées. isère
1410, route des villages - 38150 VERNIOZ
Tél. 04 74 54 14 37 - accueil@cs-oviv.fr
Siret : 43399347400017 - APE : 9499Z
www.cs-oviv.fr

ENTRE BIÈVRE ET RHÔNE :
Auberives-sur-Varèze, Cheyssieu,
Vernioz, Chalon, Montereux-Millieu,
Montseveroux, Cour-et-Buis